



LES VOYAGES
La Libre

La Libre Histoire

Découverte du GEM & Le CAIRE

Du 3 au 8 octobre 2026

Votre Voyage

Plongez au cœur de l'histoire millénaire de l'Egypte lors de ce séjour accompagné au Caire entre le 3 et le 8 octobre 2026.

Des pyramides légendaires aux trésors des plus grands musées, ce voyage allie culture et émerveillement pour une découverte inoubliable.

Les moments forts de votre LIBRE HISTOIRE :

- Visite exclusive et exceptionnelle du **Grand Musée Egyptien (GEM)**
- Spectacle Son et Lumière aux Pyramides de Gizeh
- Exploration de la **nécropole de Saqqarah**, un site hors du temps
- Découverte du **plateau de Gizeh** : les trois grandes pyramides de Khéops, Khéphren et Mykérinos ainsi que le Sphinx
- Musée National de la Civilisation Egyptienne

Le plus de notre LIBRE HISTOIRE au Caire :

Voyage accompagné par **Baudouin Falmagne**, passionné de l'histoire de l'Egypte antique.

Baudouin Falmagne est né à Namur en juillet 1953. De formation scientifique et de gestion (ULB), il a effectué une carrière commerciale dans le secteur ICT.

Mais en parallèle à cette carrière, il a toujours été fasciné par l'Egypte antique et plus particulièrement par la 18^{ème} dynastie et par l'histoire fabuleuse de Toutankhamon.

Ces 7 dernières années ont été consacrées à l'étude détaillée de la période amarnienne, à l'étude de la lecture des hiéroglyphes et aux visites de tous les musées égyptiens...



Votre Voyage

Le Grand Musée Égyptien : une ouverture historique

Érigé à la lisière du plateau des pyramides, le Grand Egyptian Museum (GEM) de Gizeh, au sud-ouest du Caire, frappe autant par sa démesure que par la richesse de ses collections.

Ouverture officielle aussi grandiose que les trésors qu'il renferme !

Bien que le musée soit partiellement ouvert avec ses 12 principales galeries, la fameuse collection de Toutankhamon ne sera visible qu'après l'inauguration officielle prévue pour ce 1er novembre 2025.

Le projet, en cours depuis plus de deux décennies, a été repoussé à plusieurs reprises en raison de nombreux aléas : bouleversements politiques, crises économiques et pandémie mondiale.

Des statues colossales de pharaons aux objets du quotidien de l'Égypte antique, le GEM offrira un voyage à travers 7 000 ans d'histoire.

Ce musée de 50 hectares devrait être, en termes de superficie, le plus grand du monde : deux fois la taille du Louvre, deux fois et demie celle du British Museum !



Votre Itinéraire

JOUR 1 | Samedi 3 octobre 2026

Rendez-vous à BRUSSELS Airport.

Vol direct de Bruxelles au Caire.

MS726 Bruxelles-Le Caire 15h45-21h05*

Arrivée au Caire, accueil et transfert vers votre hôtel, situé près du GEM et du plateau de Gizeh.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Hyatt Centric Cairo West 5* (ou similaire).

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*



JOUR 2 | Dimanche 4 octobre 2026

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ pour la **nécropole de Saqqarah**.

Nous vous proposons une journée complète à la nécropole de Saqqara avec déjeuner sur place.

- Pyramide de Djéser
- Mastabas, pyramide d'Ounas ainsi que les pyramides rhomboïdales et Dahchour
- Le Sérapéum (sépulture du culte d'Apis)
- Musée d'Imhotep, musée archéologique.

SAQQARA : VOYAGE AU CŒUR DE L'ÉGYPTE ÉTERNELLE :

La nécropole de Saqqarah est l'un des sites funéraires les plus anciens et les plus vastes d'Egypte. Elle servait de cimetière principal à la ville de Memphis, première capitale du royaume.

On y trouve la célèbre pyramide à degré de Djéser, considérée comme la toute première pyramide de l'histoire, construite au IIIe millénaire avant J.-C. par l'architecte Imhotep.

Le site abrite également de nombreuses tombes de hauts dignitaires. C'est dans le caveau du Roi Ounas que sont gravés les fameux "textes des pyramides", les plus anciens textes religieux de l'Histoire de l'Humanité..

A l'écart du site se dressent les pyramides "rouge" et "rhombaïdale", ainsi appelées en raison de leurs pentes irrégulières.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'hôtel Hyatt Centric Cairo West 5*.



JOUR 3 | Lundi 5 octobre 2026

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ pour la journée pour une **visite du GEM**, le nouveau musée du Caire (Grand Egyptian Museum).

Joyau culturel situé aux portes des pyramides de Gizeh, dans un cadre moderne et spectaculaire, cette nouvelle version du musée du Caire fut l'un des projets les plus ambitieux jamais entrepris. posé que la table en 1995, il aura donc mis trente ans à voir le jour.

*Le complexe couvre une superficie de 470 974 m², avec un bâtiment principal de 133 282 m². Une fois pleinement ouvert, le Grand Musée égyptien sera **le plus grand musée au monde consacré à une seule civilisation.***

Au total, le musée abritera une collection impressionnante de plus de 100 000 objets archéologiques, dont certains n'ont jamais été présentés au public auparavant.

- **Le trésor funéraire de Toutankhamon**

Le nouveau Grand Musée égyptien va accueillir pour la première fois l'intégralité des 5500 objets retrouvés dans la tombe de Toutankhamon découverte intacte en 1922 : vêtements, bijoux, chars... avec en point d'orgue le masque funéraire de Toutankhamon constitué de 10,32 kg d'or massif et de pierres semi-précieuses, lapis-lazuli, cornaline, quartz, obsidienne, turquoise et pâte de verre.

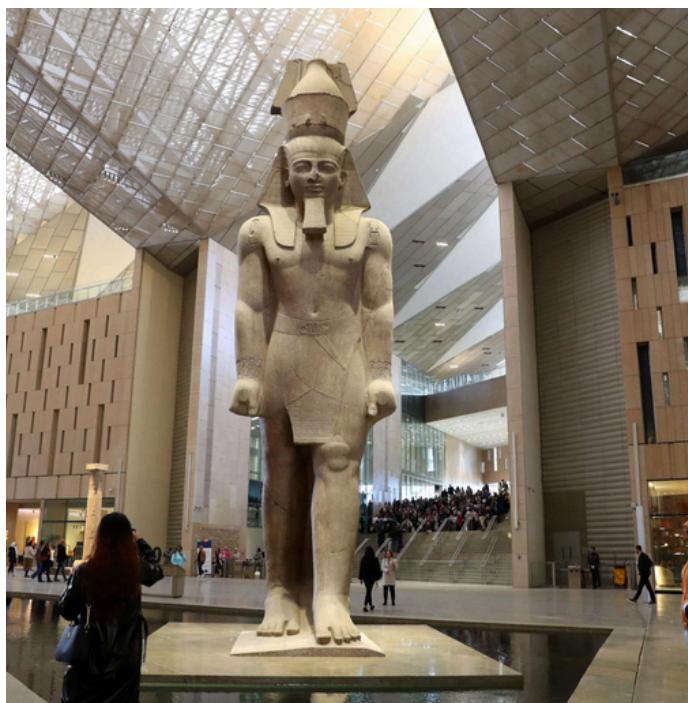
- **Le colosse de Ramsès II**

La statue colossale de Ramsès II est l'une des pièces maîtresses du Grand Musée Égyptien. Cette imposante sculpture de 11 mètres de haut et pesant environ 83 tonnes a été taillée dans un seul bloc de quartzite rose et représente le pharaon assis sur son trône, portant la double couronne de Haute et Basse-Égypte. Découverte en 1820 dans le temple de Ptah à Memphis, elle a été déplacée en 2018 pour accueillir les visiteurs à l'entrée du nouveau musée.

Déjeuner dans un restaurant au sein du GEM, ensuite, continuation de la visite et de la découverte du musée.

En début de soirée, vous assisterez au **Son & Lumière aux pyramides**.

Dîner et nuit à l'hôtel Hyatt Centric Cairo West.



JOUR 4 | Mardi 6 octobre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ pour la visite du **Musée National de la Civilisation Egyptienne**.

Le Musée National de la Civilisation Egyptienne (NMEC), inauguré en 2021, est situé dans le vieux Caire, à Fustat. C'est un musée moderne consacré à l'histoire global de l'Egypte, de la préhistoire jusqu'à nos jours.

Son point fort emblématique est la salle des momies royales, où reposent 22 momies de pharaons et reines célèbres, dont Ramsès II et la Reine Hatchepsout, transférées lors d'un cortège spectaculaire en 2021.

Le musée offre une vision chronologique unique de la civilisation égyptienne à travers des objets rares, des présentations interactives et une muséographie soignée, mêlant passé prestigieux et regard contemporain.

Déjeuner

Découverte du **Plateau de Gizeh**, où se dresse la septième merveille du monde.

Au programme de cette après-midi, les **trois grandes pyramides de Khéops, Khéphren et Mykérinos ainsi que le Sphinx**.

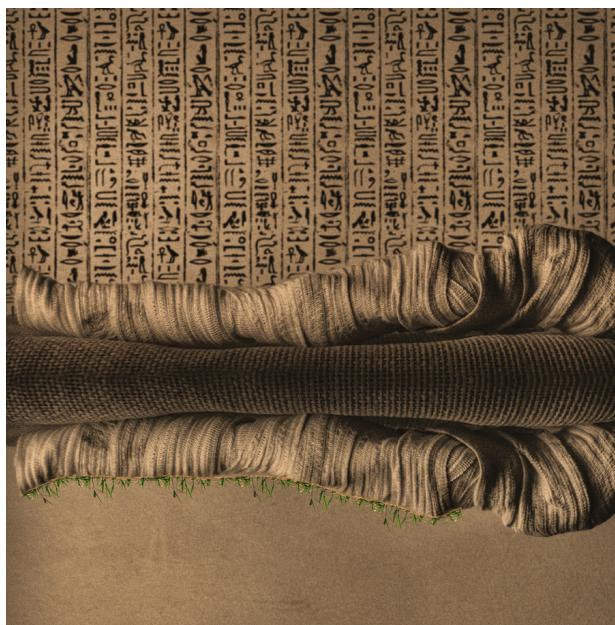
Le plateau de Gizeh est l'un des sites archéologiques les plus emblématiques du monde.

Il abrite les trois grandes pyramides de Khéops, Khéphren et mykérinos, construites il y a plus de 4500 ans, ainsi que le célèbre Sphinx. Dominant le désert et surplombant aujourd'hui la ville moderne, le plateau de Gizeh est un témoignage impressionnant de la grandeur de l'Egypte antique.

Retour à l'hôtel.

Conférence privative : « *Les grands mystères des Pyramides* » par Baudouin Falmagne

Dîner et nuitée à l'hôtel Hyatt Centric Cairo West 5*.



JOUR 5 | Mercredi 7 octobre 2026

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Découverte de la plus grande métropole du monde arabe, **la Citadelle** (Citadel of Saladin)

La Citadelle du Caire est l'un des monuments les plus célèbres d'Egypte.

Construite au XI^e siècle par le sultan Saladin, elle servait à protéger la ville contre les invasions. Située sur une colline, elle offre une vue panoramique magnifique sur tout Le Caire. Al'intérieur de la citadelle se trouve la célèbre mosquée de Mohamed Ali, construite au XIX^e siècle. Cette mosquée, inspirée du style ottoman, se distingue par ses grandes coupoles blanches et ses minarets élancés. L'intérieur est décoré de marbre et de magnifiques lustres. La visite de la Citadelle et de la mosquée permet de découvrir à la fois l'histoire militaire et religieuse de l'Egypte, tout en admirant une architecture impressionnante.

Visite du quartier Copte.

Cœur chrétien de la ville, le quartier copte est un labyrinthe de ruelles anciennes avec des églises historiques, dont la célèbre église suspendue que vous visitez, des monastères, et le musée copte. Vous y retrouvez une atmosphère paisible, riche en spiritualité et en histoire.

Déjeuner puis visite de la **Villa Empain**.

Dîner et nuitée à l'hôtel Hyatt Centric Cairo West 5*.

JOUR 6 | Jeudi 8 octobre 2026

Petit-déjeuner à l'hôtel - check out.

Transfert vers l'aéroport du Caire pour votre vol direct vers Bruxelles.

MS725 Le Caire-Bruxelles 11h00-14h45*

**Horaire sous réserve de modification par la compagnie aérienne.*



Votre hôtel

HYATT CENTRIC CAIRO WEST 5*



Le Hyatt Centric Cairo West se distingue par sa célébration de la culture égyptienne et de l'art contemporain.

Hôtel lifestyle-art d'Égypte, inauguré en octobre 2024 est un établissement 5 étoiles unique en son genre qui propose une expérience immersive où l'art, la culture et l'histoire égyptienne se rencontrent dans un cadre résolument moderne.

- **STYLE** : moderne & design
- **EMPLACEMENT** : idéalement situé dans le quartier de Cairo West, l'hôtel offre un accès privilégié aux sites emblématiques de la région : les Pyramides de Gizeh et le Grand Musée Égyptien.
- **HÉBERGEMENT** : l'hôtel dispose de 301 chambres.
 - Design artistique unique avec des œuvres d'art locales, des sculptures,...
 - Vues spectaculaires sur la piscine, la ville animée ou les majestueuses pyramides de Gizeh.
- **INSTALLATIONS & SERVICES** :
 - Piscine et détente
 - Fitness & Bien-être



Prix & Conditions

Découverte du GEM & Le Caire
Du 3 au 8 octobre 2026

Prix par personne :

Sur base de min. 20 participants

Chambre double/twin : 2770€ pp

Chambre single : 3420€ pp

Inclus : Les vols en classe économique au départ de Bruxelles (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Les taxes aériennes (282€ au 18 novembre 2025) | Hébergement (5 nuits) dans l'hôtel mentionné ou similaire en 5* - chambres avec vue Pyramides | La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 6 | Guide local francophone pendant tout le séjour | Accompagnement Baudouin Falmagne, égyptologue + encadrement La Libre depuis Bruxelles | TVA & Fonds de Garantie

Non inclus : Les frais de visa (+/- 28 USD par personne) | Les boissons pendant les repas + consommations personnelles | Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les dépenses à caractère personnel | Les assurances voyage | tout service non mentionné dans la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 25% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 59 et 45 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Moins de 45 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités :

Pour les ressortissants belges : **carte d'identité** ou **passéport** valable au moins 6 mois après le retour + **Visa** à obtenir à l'arrivée (+/-28USD).

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Santé :

Pas de vaccin obligatoire. Il est conseillé d'être en ordre de vaccination (tétanos, poliomyélite, tétanos, fièvre typhoïde et hépatite A et B).

Pour plus d'information : <https://www.wanda.be/fr/landen/egypte>

Informations & Réservation

L'Agence LES VOYAGES

(agence du pôle voyages du groupe IPM)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

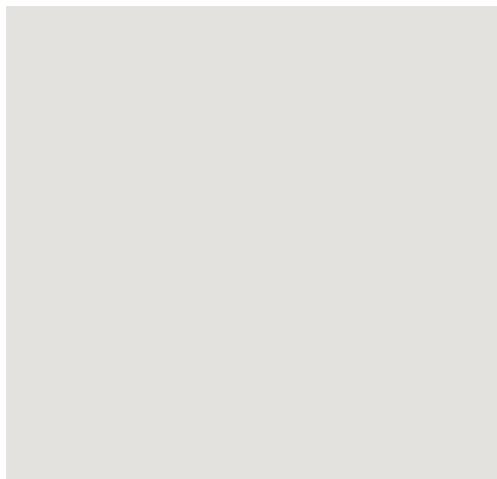
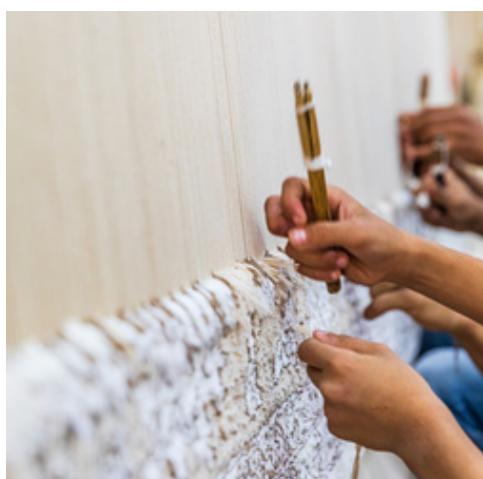
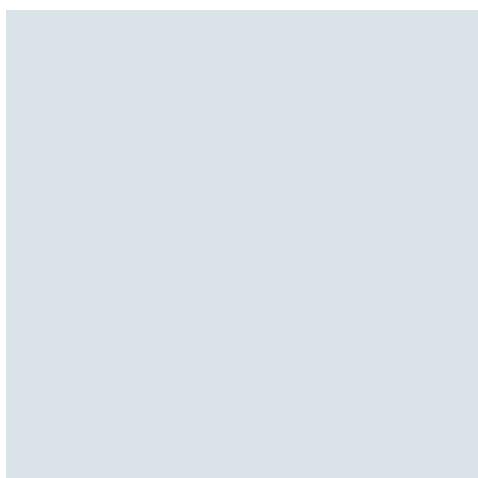
Tel : +32 2 639 46 56

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

Découverte du GEM & Le Caire

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
 Rue : N° :
 Code Postal : Localité :
 Tél. : GSM :
 e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage "Découverte du GEM & Le Caire" du 3 au 8 octobre 2026

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

*tels qu'indiqués sur les documents d'identité

Cabine : Chambre double : 2770€ pp Chambre twin (2 lits simple) : 2770€ pp
 Chambre single : 3420€ pp

Assurance : Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 Pas d'assurance souhaitée

Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51737074885962** au nom de **Travel Team Consult**, avec la mention "**Libre Histoire Le Caire 10-2026**" et le solde pour le 05 février 2026 au plus tard.

Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

J'autorise **L'Agence LES VOYAGES** à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

L'Agence LES VOYAGES (agence du pôle voyages du groupe IPM)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage

De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage

De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage

De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOL ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvenabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvenabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,

Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles

Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08

www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2

Assurance Voyage

Document d'informations sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français
Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement

- Frais médicaux

- Retour prématuré

- Prolongation du séjour

- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE »

CARTE BANCAIRE :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)

- Téléconsultation avant départ

- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine

- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine

- Retour impossible

- Prise en charge d'un forfait téléphonique

- Valise de secours

- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- Encas des sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.